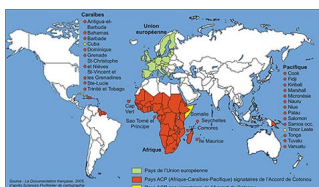




Bon anniversaire alors ! Mais plutôt que de vous servir un plat historique longtemps réchauffé à l'avance sur de nombreux sites web, je vais aborder l'évènement d'une manière autre, plus proche du continent africain et de Madagascar

Avant toute chose, sachez que, dans les mythologies grecque et romaine-, Europe (Europa, qui est également le titre d'un air de Carlos Devadip Santana) est le nom d'une phénicienne, fille du Roi Agénor de Tyr et de Théléphassa. Ensuite, ce nom - qui veut dire « au large visage » ou « aux grands yeux », a été donné au continent européen par les Anciens et, à une époque beaucoup plus proche de nous, à l'un des satellites de la planète Jupiter (Zeus chez les Grecs, qui épousa Europe). Enfin, Europe est un des 5 continents de la planète terre, situé dans l'hémisphère Nord, délimité à l'est par l'Asie, au sud par la Méditerranée, à l'ouest par l'océan Atlantique et la mer de Norvège, au nord par l'océan Arctique. Ouf!



Pour justifier ces 50 ans ? C'est le 25 mars 1957 que les représentants de la Belgique, de la France, de la

République fédérale d'Allemagne

(RFA), de l'

Italie

, du

Luxembourg

et des

Pays-Bas

, ont signé le traité de Rome établissant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom). Qui étaient-ils

? Pour la France,

Christian Pineau

, ministre des Affaires étrangères, et

Maurice Faure

, secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; pour la Belgique,

Paul-Henri Spaak

, ministre des Affaires étrangères, et le

baron Jean-Charles Snoy

ainsi que

d'Oppuers

, secrétaire général du ministère des Affaires économiques et président de la délégation belge auprès de la conférence intergouvernementale ; pour la RFA,

Konrad Adenauer

, chancelier fédéral, et

Walter Hallstein

, secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; pour l'Italie,

Antonio Segni

, président du Conseil des ministres, et

Gaetano Martino

, ministre des Affaires étrangères ; pour le Luxembourg,

Joseph Bech

, président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, et

Lambert Schaus

, ambassadeur et président de la délégation luxembourgeoise auprès de la conférence intergouvernementale ; pour les Pays-Bas,

Joseph Luns

, ministre des Affaires étrangères, et

Johannes Linthorst Homan

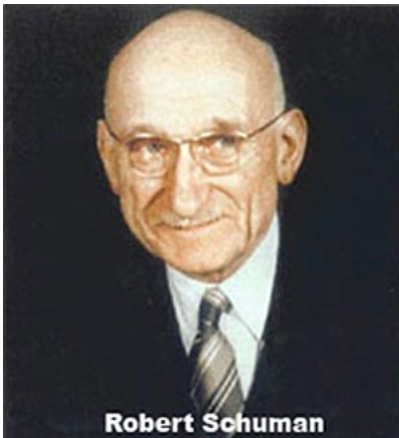
, président de la délégation néerlandaise auprès de la conférence intergouvernementale.

Depuis, Cette CEE -ou encore Marché commun- est devenue l'Union européenne (UE), instituée par le

traité signé à Maastricht le 7 février 1992

et qui compte actuellement 27 pays membres. Jusqu'à présent, la Suisse, enclavée au beau milieu de ce Vieux-continent, entend préserver sa « neutralité » et n'utilise donc pas l'euro comme monnaie.

L'AFRIQUE



Concernant le continent africain, son développement avait déjà été « pensé » par Robert Schuman

, ministre français des Affaires étrangères (1948-1952), un authentique visionnaire. Le 9 mai 1952, il avait déjà déclaré : « Nous allons faire l'Europe non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'ils ont subies jusqu'à présent, nous demanderaient leur adhésion ».

Mais aussi : « L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation d'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain ». Rendons à César ce qui lui est dû car cette déclaration du 9 mai 1950, dite «

Plan Schuman

», a indéniablement influencé l'histoire européenne de la seconde moitié du XXème siècle et l'a fait reconnaître comme le « père de l'Europe ». Rappelons que le Traité de Rome prévoit une aide de ses pays membres aux pays et territoires d'Outre-Mer sous la forme d'une « convention d'application relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer ».

Après le retour des indépendances africaines, le 20 juillet 1963 marque le démarrage des relations UE-Afrique. C'est à cette date qu'apparaît la première Convention de Yaoundé

. Il s'agit d'un accord d'association conclu pour une durée de cinq ans, du 1er juin 1964 au 1er juin 1969, entre la Communauté européenne et dix-sept États africains plus Madagascar. Le 29 juillet 1969, ce sera la deuxième

Convention de Yaoundé

(1er janvier 1971 au 31 janvier 1975). Elle prévoit une part importante de l'aide financée par le FED (Fonds européen de développement) aux pays d'Afrique francophone afin de soutenir les efforts de construction des infrastructures à la suite de la décolonisation.

Puis vint la série de

Conventions de Lomé

avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) :

I
(
28 février 1975
, garantie d'un accès plus large des produits ACP aux marchés européens) ;

II
(
31 octobre 1979
, soutien aux Etats ACP tributaires de leurs recettes d'exportations minières vers l'UE) ;

III
(
8 décembre 1984
, soutien à l'autosuffisance et la sécurité alimentaire aux Etats ACP) ;

IV
(
15 décembre 1989

et
IV bis

(
4 novembre 1995
, entrée libre et sans réciprocité de toutes les exportations des pays ACP d'entrer dans l'UE en franchise de droits et protection de leurs exportations de matières premières et de minerais par des programmes de stabilisation).

Le 7 novembre 1997, dans la Déclaration de Libreville adoptée par le premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP dans laquelle les responsables africains s'engagent à « consolider l'identité politique du groupe afin de lui permettre de parler d'une même et unique voix dans toutes les enceintes internationales ». La série «Lomé » s'achève par la

Convention de Lomé

V
(
3 février 2000
, mise en conformité avec le libre-échange prôné à l'Organisation Mondiale du Commerce). Elle a fait place à l'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, et entré en vigueur le 1er avril 2003
, après sa ratification par les 15 pays membres de l'UE et les 76 pays ACP signataires. D'une durée de 20 ans, il possède une clause de révision tous les 5 ans, et est doté d'un budget de 13,5 milliards d'euros pour les 5 premières années
. Son objectif est d'instaurer, après une période transitoire jusqu'en 2008, des zones de libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP ou entre pays ACP, en raison de

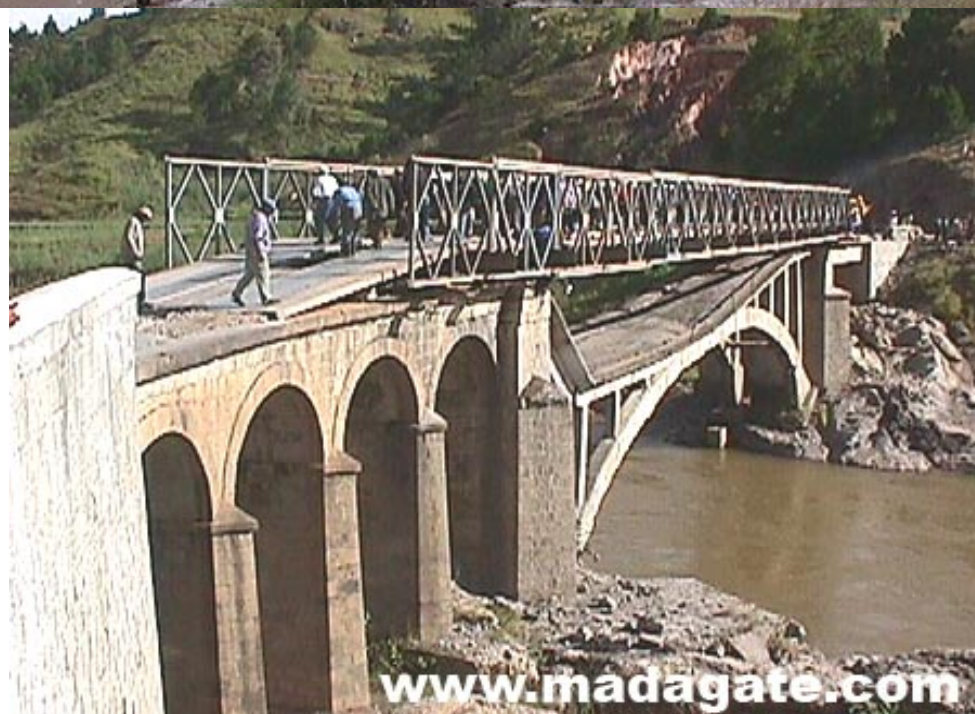
nouvelles règles du commerce international de l'OMC interdisant toute discrimination entre pays en développement. Dans ce contexte, les 76 pays ACP signataires de l'Accord de Cotonou ont entamé le 27 septembre 2002 à Bruxelles, un cycle de négociations, qui ira jusqu'en décembre 2007, en vue de conclure de nouveaux accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne.

Le 25 juin 2005, un accord révisé est signé par l'Union européenne et les 77 pays ACP. Parallèlement à la lutte contre la pauvreté placée au coeur de sa stratégie, le nouvel accord de Cotonou associe étroitement le dialogue politique et l'aide au développement, assure la participation de la société civile et des acteurs économiques dans le processus de développement, introduit une profonde réforme du système financier. Parmi les nouvelles dispositions, figurent également des références à la lutte contre le terrorisme ainsi que la coopération dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le 12 octobre 2005, un rapport de 48 pages établit la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Il s'agit d'un « pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique ».

Néanmoins, le 7 décembre 2006, au cours du 5ème sommet des pays ACP à Khartoum (Soudan), ces derniers soumettent leur stratégie concernant le partenariat avec l'UE qui s'apprêterait à leur supprimer des avantages commerciaux, les accords de Cotonou de 2000 prévoyant la fin d'un traitement préférentiel pour les produits ACP sur le marché européen. Le 8 décembre 2006, c'est la Déclaration de Karthoum. On demeure dans l'expectative... Il faudra attendre de Sommet de Lisbonne, en novembre 2007 pour connaître le sort de l'Afrique à ce sujet.







Le pont de Mahamasina, construit par l'Union Européenne, est un investissement du Président Ratsiraha à Mahamasina